VILLEPARISIS

Anniversaire de la fin de la Première Guerre Mondiale et de la victoire du 11 novembre 1918

Mardi 11 novembre - 11h

107ème anniversaire de la fin de la première Guerre Mondiale et de l'armistice du 11 novembre 1918.



Au monument aux Morts, place Henri Barbusse

- 11h : accueil.
- 11h15 : début de la cérémonie.
- **11h15**: lancement du « chant des partisans », repos des porte-drapeaux et annonce de la lecture d'un message.
- 11h20: allocution de jeunes du CMJ.
- 11h30 : allocution du représentant du comité d'entente des anciens combattants et de victimes de guerre
- **11h35** : allocution de Monsieur le Maire.
- **11h40** : annonce des dépôts de gerbes.
- 11h45 : dépôts de gerbes :
 - L'association des anciens combattants, comité d'entente.
 - La députée de la circonscription (sous réserve de présence).
 - Le conseil départemental (sous réserve de présence).
 - Le conseil municipal de Villeparisis.
- **11h55** : « Aux morts ».
- Minute de silence.
- Lancement de « La Marseillaise ».
- 12h00 : fin de la cérémonie et pot de l'amitié. (Petits fours sucrés et salés par Sabarot, pétillants pomme sans alcool et jus de fruits)







http://www.youtube.com/watch/Nbv6sI91sdo http://www.youtube.com/watch/65zOhCVchac http://www.youtube.com/watch/IjGhD87OGe4 http://www.youtube.com/watch/6Ujba|ReeII

Coordonnées

Place Henri Barbusse 77270 Villeparisis Infos pratiques

Que s'est-il passé le 11 novembre 1918 ?

Début novembre 1918, le chancelier allemand, Max de Bade, demande la suspension des hostilités et annonce l'envoi de plénipotentiaires allemands pour négocier. La délégation allemande est reçue en forêt de Compiègne près de Rethondes, le 8 novembre. Dans le wagon-bureau du maréchal Foch, les conditions de l'armistice sont présentées.

Le lendemain, en Allemagne, l'empereur Guillaume II abdique et se réfugie au Pays-Bas. La République est proclamée et le nouveau gouvernement accepte les conditions d'armistice.

Le 11 novembre à 5h45 du matin, l'armistice est signé dans les conditions demandées. Les hostilités sont suspendues le même jour à 11 heures.

Un armistice est une suspension provisoire des combats dans le but de négocier une fin des hostilités. Celui signé le 11 novembre est d'une durée de 36 jours et il est reconduit à plusieurs reprises. Ce n'est qu'au moment de la signature des traités de paix à Versailles, le 28 juin 1919, que la sortie de guerre est actée.

Documents

Arrêté n°2025-11511 Restriction de la circulation dans le cadre de la cérémonie du 11 novembre 2025, place Henri Barbusse